

Afin de répondre à votre demande d'admission dans notre établissement, vous devez fournir les renseignements suivants :

1. Formulaire d'admission dûment complété avec votre signature manuscrite originale. Cliquez [ici](#) pour l'obtenir. Des frais de 6 \$ sont exigés, payables par carte de crédit ou Interac;
2. Traite bancaire au nom de « Commission scolaire de Saint-Hyacinthe » en devise canadienne d'un montant de 70 \$. Ces frais sont demandés pour le traitement du dossier et seront déduits des frais scolaires en début de formation pour les élèves admis définitivement à l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe.
3. Certificat de naissance traduit en français ou en anglais; original ou copie conforme;
4. Copie de votre passeport;
5. Dernier relevé de notes ou diplôme traduit en français ou en anglais; original.

Veuillez acheminer vos documents ainsi que la traite bancaire à l'adresse suivante :
1455, boul. Casavant Est, Saint-Hyacinthe QC Canada J2S 8S8

Il est possible qu'une évaluation comparative de vos études soit requise. Si tel est le cas, l'École vous en fera la demande. Voici la référence à cet effet : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/travailler-quebec/evaluation-comparative/depot-demande/index.html>.

Lorsque nous aurons reçu tous les renseignements demandés, nous procéderons à l'analyse de votre dossier. S'il est conforme, une lettre d'admission conditionnelle vous sera acheminée. Une fois que vous aurez en main votre lettre d'admission dans notre établissement, **vous devrez obtenir les documents officiels suivants**. Ils sont obligatoires pour débiter la formation :

1. Un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études, délivré par le gouvernement du Québec : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/services/caq-electronique/index.html>
2. Un permis d'études (niveau secondaire), délivré par le gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes/presenter-demande.html>
3. Un permis de travail pour le(s) stage(s), délivré par le gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/permis/temporaire/presenter-demande.html>

Vous devrez nous montrer la version originale des documents mentionnés plus haut à votre arrivée au Québec. De plus, vous devrez nous fournir une preuve d'assurance maladie pour la période de vos études au Québec.

Des droits de scolarité seront perçus en fonction du programme choisi, de même que des frais de matériel obligatoire. De plus, les montants pour les droits de scolarité doivent être payés en versement égal à chaque début de période d'étude (automne/hiver).

Il est important de vous mentionner que la formation sera offerte en français et que vous devez démontrer une compréhension suffisante de cette langue.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec notre service d'accueil à info@epsh.qc.ca ou par téléphone au **450 773-8400, poste 6601**.

Au plaisir de vous accueillir chez nous!